

**Publié le : 30/09/2026**

Bureau

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 11 septembre 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25

La séance est ouverte à 14h10 et levée à 15h30

Etaient présents : M. Patrick AYACHE, M. Ludovic BARBAROSSA, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU (à compter de la question n°19), M. René BLAISON, M. Emile BOURGEOIS, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE, M. Christian DAVID, M. Pascal DERIOT, M. Martial DEVAUX, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, M. Hervé GROULT, Mme Marie GRUILLOT, M. Patrick JACQUES, M. Laurent JEUNET, M. Jean-François MENESTRIER, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Anthony NAPPEZ, Mme Anne OLSZAK, Mme Sophie PESEUX, M. Philippe REGENNASS, M. Pascal ROUTHIER, M. Djilalli SAHLAOUI, M. Patrick VERDIER

Etaient absents : M. Patrick BOUZAT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Didier PAINEAU, Mme Céline TRONCIN VERGEY, M. Kévin VEJUX,

Secrétaire de séance : Mme Anne FALGA

Procurations de vote : M. Kévin VEJUX donne pouvoir à Mme Marie GRUILLOT,

Autorisation de prolongation de contrat de projet

Rapporteur : M. Patrick VERDIER, Conseiller Communautaire Délégué

	Date	Avis
Commission n°1	07/09/2026	Favorable

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budget principal et budgets annexes

Résumé : En application des articles L332-24,25 et 26 du code de la fonction publique les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Aussi, il est proposé de prolonger le recrutement de l'agent contractuel pour mener à bien le projet suivant : Assistance de la Directrice de projet sur les sujets techniques du chantier de la Grande Bibliothèque.

Le chargé d'opération assure depuis le 7 novembre 2022 la coordination avec le service MOE du Département Architecture et Bâtiments sur les éléments de prescriptions techniques (sécurité incendie, CVC, électricité, VOI. ...), et avec les autres directions de Grand Besançon Métropole sur les sujets techniques (Energie, Eau et Assainissement, Grands Travaux, Urbanisme, Foncier),

Il est proposé de prolonger l'agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « *Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.* »

Éléments du recrutement :

- Contrat de droit public
- Durée de 2 ans à compter du 7 novembre 2026
- Travail à temps complet
- Rémunération en référence au grade d'ingénieur territorial
- Régime indemnitaire afférent.

A l'unanimité, le Bureau :

- **Approuve la prolongation du recrutement pour 2 ans de l'agent contractuel « chargé d'opération Grande Bibliothèque » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,**
- **Autorise M. Le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention* : 0

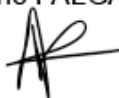
Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente au développement économique,
à l'industrie, à l'emploi, à l'insertion
et à l'innovation,
Anne FALGA



Document signé électroniquement

Le Président,
Ludovic FAGAUT



Maire de Besançon.

Document signé électroniquement